

République Française

Commune de Champlost

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du mardi 1^{er} avril 2008

Présents : BREUILLE-MARTIN Daniel, Maire– QUERET Jean-Louis , PREVOST Yvette, GENREAU François , Adjoints, MATHIEU Daniel, DUARTE-MACIEL Séverine, DURVILLE Julien, SEILLIEBERT Christophe, COMPERAT Jean-Raymond, QUARTIER David, CHICON Pierre, DELAGNEAU Béatrice , PORET Régine

Absents : GOUDON Valérie a donné procuration à QUERET Jean-Louis
LARBI Laurent

Secrétaire de séance : QUERET Jean-Louis

ORDRE DU JOUR

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Monsieur GENREAU apporte une rectification : il n'a pas demandé un récolement sur l'ensemble des archives communales mais uniquement sur les églises

► **LES COMMISSIONS COMMUNALES :** Le Maire fait part de la composition de chacune des commissions. Voir tableau en annexe.

Il manque un conseiller pour la commission voirie.

Dans un souci d'informer au mieux les habitants, le tableau des commissions sera inséré dans le bulletin municipal qui sera prochainement distribué.

► **Nomination aux fonctions de Secrétaire de mairie :** Le Maire explique que suite au départ à la retraite de Bernadette DURVILLE la mairie n'a plus de Secrétaire de mairie et qu'il est indispensable qu'un agent assure cet emploi. Secrétaire de Mairie est un emploi fonctionnel qui requiert certains critères et Marianne CUVIER-PREVOST remplit les conditions, le maire propose que lui soit attribué cette fonction.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

Le Maire précise qu'il n'était pas prévu de questions diverses, cependant il fait lecture d'un courrier transmis par M. PERARD Michel relatif à une somme d'argent récoltée lors du dernier loto. Il s'agit d'un montant de 50 euros qui devaient être reversés à l'association « Virades de l'espoir » pour la mucoviscidose, en accord avec le responsable de la commission des fêtes de l'époque. A ce jour la somme promise n'a toujours pas été versée et M. PERARD en demande la raison du fait qu'il était très impliqué dans cette promesse de don.

Le Maire répond qu'il va se renseigner et demander les comptes du comité des fêtes afin que soit tiré au clair ce désagrément, il s'engage à ce que les 50 euros soient transmis dans les plus brefs délais.

A son tour M. DELAGNEAU Yves prend la parole et demande où est passé le procès verbal du remembrement de 1968 ? Il a disparu et c'est aux élus d'effectuer les recherches qui s'imposent afin d'en retrouver la trace.

Dans la salle les questions fusent, le ton monte chacun veut être entendu. Monsieur GENREAU intervient et informe que si à chaque conseil municipal c'est la « foire d'empoigne », le Maire a le pouvoir de suspendre la séance et de réunir le conseil à huis clos.

La séance est levée à 21h30

Vu par Nous, Daniel BREUILLE-MARTIN, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 4 avril 2008, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

**Le Maire,
Daniel BREUILLE-MARTIN**